

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 906 concernant les services d'Etat.

n° 906

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 août 1960

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1960

Date du numéro

31 août 1960

### TEXTE INTÉGRAL

Est acceptée, pour compter du 13 août. 1960, la démission de son emploi offerte par M. Diop Aissa Diaga, secrétaire auxiliaire au salaire mensuel forfaitaire de 43.700 FD. M. Diop Aissa Diaga qui a été recruté, pour compter du 1er novembre 1958, et qui a pris 55 jours de congé, a droit à l'indemnité de licenciement prévue par l'article 27 de l'arrêté n° 1033 du 23 juillet 1960. La dépense est imputable sur le Budget du Territoire.